REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six le 12 (douze) février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 5 (cinq) février 2026** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN
MM MEZURE, SEBBAH, HUA, VERDYS, VINCENT, BRUN
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M AOUN donne pouvoir à M WATTELLE
MME BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à MME JAQUEMET
Mme DUGAST donne pouvoir à MME GUENEGAN

Absents :
MM CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, SUCHET,
Mmes PIRES, HUSSON

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20260212-2026_001-AR

DELIBERATION N°2026-01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET VILLE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget des communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et ses incidences sur les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Considérant la nécessité de procéder à l'examen des orientations budgétaires pour l'année 2026, dans un délai de 10 semaines préalablement à l'adoption du budget primitif,

Vu la présentation faite du rapport d'orientation budgétaire 2026 en Commission Finances-Travaux qui s'est réunie le 3 février 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

APPROUVE le Rapport d'orientation Budgétaire 2026 pour le budget de la ville.

Le Maire,

Luc WATTELLE.

Luc Wattelle

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2026
Certifié par
99_AR-078-217800929-20260212-2026_001-AR